



Confédération Paysanne Ardèche

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Motion relative aux mesures de Biosécurité pour les élevages de Porcs plein air Session du 25 Juin 2019 A Privas

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche réunis en session le Mardi 25 Juin 2019 à Privas, sous la présidence de Jean-Luc Flaugère, Président, délibérants conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE

- Les nouvelles obligations de protection contre la Peste Porcine Africaine (PPA), qui concerneront tous les élevages professionnels dès lors qu'un seul cochon sera commercialisé, doivent entrer en vigueur en 2021.
- l'instruction technique DGAL/SDSPA/2019-389 du 15 Mai 2019 **ne prévoit pas d'alternative au grillage fixe pour les élevages plein-air et impose un sas de décontamination par zone d'élevage, imposant des mesures totalement inadaptées à la particularité des élevages porcins de plein air en rotation parcellaire, extensifs ou présents dans des zones difficiles ce qui met en péril ces élevages.**
- les éleveurs fermiers de porcs, dont la production correspond aux attentes en termes de qualité et de traçabilité, font donc les frais de mesures de biosécurité inadaptées à leur système d'élevage.
- le coût de ces mesures de protection est élevé, voire prohibitif, et repose uniquement sur les paysan(ne)s sans accompagnement financier prévu.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS :

- **au Ministère de l'agriculture de mettre en place en urgence des expérimentations qui permettront de proposer une alternative au grillage fixe pour les porcs plein air et une solution plus adaptée concernant les sas de décontamination avant la date d'entrée en vigueur de l'obligation.**
- à la chambre d'agriculture de l'Ardèche de s'impliquer dans cette expérimentation auprès des élevages de porcs plein air ardéchois
- au Conseil Régional de mettre en place une aide financière permettant aux élevages de porcs plein air de pouvoir se mettre en conformité avec les nouvelles mesures de Biosécurité